

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents : 4
Nombre de pouvoirs : 4
Date de la convocation : 28 mai 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le TROIS JUIN, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC
Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Olivier DODINOT - Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Bruno EYSSERIC
M. Francis KORNPROBST, pouvoir à M. Franck MILLET
Mme Isabelle RUDOLF MARY, pouvoir à Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS
M. Jean-Christophe NELLO, pouvoir à M. Joachim DUSAUGEY

Secrétaire de séance : Mme Odile PILOZ

2026-06-91 / AFFAIRES DU PERSONNEL

Subvention partenariale avec le Groupement d'entraide des employés communaux

RAPPORTEUSE : Madame Aurélie LOUPIAS

Le Groupement du personnel communal a pour objet de mettre en œuvre des actions sociales au bénéfice des agents communaux et mettre à disposition des activités de divertissements ainsi que des tarifs ou des avantages privilégiés.

Chaque année, la commune attribue une subvention de fonctionnement pour cette association ; cependant elle intervient également en direct au titre de la politique d'actions sociales de la collectivité.

Aussi, pour clarifier les actions de l'association et le soutien de la mairie, il est proposé d'établir une convention d'objectifs.

Le projet de convention prévoit

1 / une subvention de **14 000 €** pour soutenir les actions et le fonctionnement de l'association indiqués ci-dessous :

- les activités de l'Amicale, avec adhésion (voyage sorties, place de cinéma, naissance, décès, mariage) : 1 000 €
- la rencontre Elus/Agents et mise à l'honneur des retraités et des médaillés : 1 000 €
- le Noël des agents et des enfants des employés : 9 800 €
- la mise en place des tarifs préférentiels pour les agents de la Ville de Nyons : 2 200 € (mise en place d'un outil de tarifs groupe sur des commerces localisés « club employés » contrat sur 5 ans)

2 / une subvention versée en fonction des départs en retraite de l'année, soit pour 2026 : **1 761 €**.

Montants alloués en 2025 :	15 417,89 €
- Noël :	9 554.25 €
- Apéritif Elus/Agents	920.64 €
- Subvention :	1 000.00 €
- Subvention retraités :	3 943.00 €

Montants attribués en 2024 :	18 262,85 €
- Apéritif Elus/Agents	1 360.00 €
- Noël :	8 822.85 €
- Subvention :	1 000 € + 5 000 €
- Subvention retraités :	2 080.00 €

La présente convention d'une durée de trois pourra être modifiée en cours d'exécution sur l'initiative de l'une ou de l'autre des parties par voie d'avenant approuvé par le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** la convention avec le Groupement du personnel communal.
- **D'APPROUVER** le versement 14 000 € de subvention pour soutenir les actions et le fonctionnement de l'association
- **D'APPROUVER** le versement de 1 761 € de subvention pour les départs à la retraite pour l'année 2026.

Odile PILOZ
Secrétaire de séance

Christian TEULADE
Maire de NYONS

